

## DEMANDE D'AUTORISATION

### POUR L'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

**Important :** → *Demande à déposer en mairie au minimum 15 JOURS avant la manifestation*

A Monsieur le Maire de Ferney-Voltaire,

Je soussigné(e).....

Agissant en qualité de .....

de l'association dénommée.....

**Adresse (important : pour envoi de l'arrêté municipal d'autorisation)**

.....

.....

Sollicite l'autorisation de vendre des boissons (*cocher la ou les catégories concernées*) :

- de 1<sup>ère</sup> catégorie \*
- de 3<sup>ème</sup> catégorie \*

POUR LA MANIFESTATION SUIVANTE : .....

LIEU : .....

DATES : .....

HORAIRES : .....

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à Ferney-Voltaire le.....

Signature :

---

*\*1<sup>ère</sup> catégorie : Boissons non alcoolisées : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degrés, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé et chocolat.*

*\* 3<sup>ème</sup> catégorie : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.*